

Envoi par courriel et par courrier

DQ8

Québec, le 27 juin 2012

Monsieur Carl Laberge
Directeur commercialisation et projets
Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne
La Baie (Québec) G7B 3N9

Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse

Monsieur,

À la suite des deux séances de l'audience publique tenues le 23 mai et 18 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes :

Parc industriel maritime intermodal

1. Quels travaux, relatifs à la desserte ferroviaire, devraient être effectués sur les terrains du Parc industriel maritime intermodal (gare portuaire intermodale, voies de triage, triangle de virage, entrepôts, etc.) ? Préciser, à l'aide d'une figure, la nature, la localisation et les dimensions des infrastructures à construire.

Milieux naturels

2. Quel type de barrière est envisagé aux passages à niveau ? S'agit-il de barrières hermétiques à la grande faune ?
3. Nous faire parvenir, dès que disponibles, les résultats préliminaires des études réalisées entre le 10 juin et le 15 juillet 2012 visant à détecter la présence du Hibou des marais (Informations supplémentaires déposées par le MDDEP, PR5.2.1, p. 3).
4. Quelles mesures comptez-vous mettre en place lors des phases de construction et d'exploitation de la desserte ferroviaire afin de vous assurer que vos engagements en matière de protection de l'environnement soient respectés ?

Marchandises transportées

5. Vous avez mentionné en audience publique que le transbordement de produits pétroliers au port de Grande-Anse n'est pas envisagé à moyen terme (DT1, p. 54). Cependant, dans votre étude d'impacts (PR3.1, pages 26, 29 et 145 et PR3.3, p. 10) vous considérez, dans vos perspectives de développement, l'approvisionnement régional en produits pétroliers (essence, diesel, huile de chauffage, etc.) et l'approvisionnement pétrolier maritime (mazout). Qu'en est-il réellement ?
6. Considérant la réponse à la question précédente, veuillez mettre à jour le tableau 1 présenté à la page 9 du Résumé de l'étude d'impact (PR3.3) et intitulé *Trafic ferroviaire potentiel au terminal de Grande-Anse*.
7. Veuillez nous fournir, dès qu'elles vous seront transmises par la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du ministère des Transports du Québec (MTQ), les plus récentes statistiques concernant les quantités de marchandises transportées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (DQ3.1, p. 7).
8. Comment sont et seraient établis les tarifs concernant le transbordement des marchandises au port et leur transit par la desserte ferroviaire ?

Qualité de vie riveraine

9. Combien y a-t-il de résidences dans un rayon de 1000, 500, 250 et 125 m de la voie ferrée projetée ? Veuillez les localiser sur une carte.
10. Au PR3.2, Annexe F, figure A2.1c, on observe de nombreuses pointes de bruit durant la nuit au Pt 1 qui dépassent souvent les 65 dBA. Selon le PR8.1.2, il semblerait qu'il s'agisse de bruits routiers. Pourriez-vous être plus précis ?
11. Comment varie le bruit en fonction du poids des trains et de la vitesse des convois ?
12. Quels seraient les sources de bruit qui émaneraient de l'usage des voies de garage et de la gare ferroviaire ? Veuillez préciser les niveaux sonores générés en ces lieux. Est-il possible qu'en ces emplacements les locomotives roulent au ralenti ?
13. Quel serait l'ordre de grandeur du bruit (a) lors du transfert de la ligne RS vers la desserte projetée et (b) dans les courbes situées au nord et au nord-est du tracé ?
14. Quel serait le temps de passage d'un train de 30 wagons en fonction des vitesses prévues de circulation ?

15. Quelles mesures de conception sont envisagées pour diminuer les niveaux de bruit ou de vibration liés au passage des trains ou aux opérations à la gare intermodale (par exemple : type de rail, modèle de passage à niveau, etc.) ?
16. Nous fournir l'étude comparative qui a été effectuée pour juger du niveau de vibration auquel on peut s'attendre aux abords de la desserte ferroviaire (citée en audience par M. Laberge, DT1, p. 19, paragraphe 735).
17. Compte tenu de la nature du sol, les vibrations lors du passage des wagons seraient-elles plus perceptibles l'hiver ou l'été ? En considérant le niveau maximum de vibrations qui pourrait survenir au passage des trains ainsi que l'emplacement et la période les plus critiques pour leur transmission, comment s'atténuent les vibrations en fonction de la distance ?
18. Considérant le tracé le plus récent, combien de camions seraient nécessaires afin de transporter le matériel de déblai ou de remblai pour la construction (a) du corridor ferroviaire et (b) de la gare intermodale ?
19. Envisagez-vous devoir enfoncer des pieux (battage de pieux) pour la construction de la voie ferrée ou de la gare intermodale ? Si oui, pourquoi et combien ?
20. Veuillez nous fournir les liens internet permettant d'accéder aux documents suivants :
 - Federal Transit Administration (2006), *Transit Noise and Vibration Impact Assessment* (cité au PR5.2.1, p. 6).
 - *Night Noise Guidelines for Europe* (cité au PR5.2.1, p. 8);
21. Veuillez nous fournir toute étude concernant l'incidence de l'implantation d'une voie ferrée et d'une gare intermodale sur la valeur des propriétés en milieu agricole (résidences et terres agricoles).

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 juillet prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission